

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre - CHEILLAN Marc - CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier SIMONNET Emmanuel – THEISOHN Heike
Excusée avec pouvoir : TIDIER Isabelle donne pouvoir à CHARRIN Philippe
Madame Monique BEGUIER est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelle aucune observation.

DELIBERATION N°2020_006 : BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR PRINCIPAL

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2019 ;
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2020_007 : BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR PRINCIPAL

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget centre communal d'action sociale pour l'exercice 2019 ;
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget centre communal d'action sociale dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2020_008 : BUDGET CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR PRINCIPAL

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget caisse des écoles pour l'exercice 2019 ;
- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget caisse des écoles dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2020_009 : BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le compte administratif, mais ne peut présider la séance au cours de laquelle est présenté ce document, ni ne participer au vote de ce dernier.

Monsieur Emmanuel SIMONNET, Conseiller municipal délégué, est donc désigné Président de séance.

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2019
FONCTIONNEMENT	944 749.26	1 115 633.06	247 631.39	170 883.80	418 515.19
INVESTISSEMENT	966 471 .44	395 271.47	35 942.84	- 571 199.97	- 535 257.13

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019.

Monsieur Philippe CHARRIN, Maire, a quitté la salle au moment du vote auquel il ne prend pas part.

DELIBERATION N°2020_010 : BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le compte administratif, mais ne peut présider la séance au cours de laquelle est présenté ce document, ni ne participer au vote de ce dernier.

Monsieur Emmanuel SIMONNET, Conseiller municipal délégué, est donc désigné Président de séance.

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2019
FONCTIONNEMENT	1 589.60	4 480.52	5 904.59	2 890.02	8 795.51
INVESTISSEMENT	0.00	0.00	3 885.08	0.00	3 885.08

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019.

Monsieur Philippe CHARRIN, Maire, a quitté la salle au moment du vote auquel il ne prend pas part.

DELIBERATION N°2020_011 : BUDGET CAISSE DES ECOLES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente le compte administratif, mais ne peut présider la séance au cours de laquelle est présenté ce document, ni ne participer au vote de ce dernier.

Monsieur Emmanuel SIMONNET, Conseiller municipal délégué, est donc désigné Président de séance.

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2019
FONCTIONNEMENT	23 649.17	25 370.63	21 224.77	1 721.46	22 946.23
INVESTISSEMENT	20 214.08	9 777.28	705.48	- 10 436.80	- 9 731.32

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2019.
- *Monsieur Philippe CHARRIN, Maire, a quitté la salle au moment du vote auquel il ne prend pas part.*

DELIBERATION N°2020_012 : BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AFFECTER ET DE REPORTER** les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

Affectation en réserve en investissement	1068	418 515.19
Report de fonctionnement	002	0.00
Déficit de la section d'investissement reporté	001	535 257.13

DELIBERATION N°2020_013 : BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AFFECTER ET DE REPORTER** les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

Report de fonctionnement	002	8 795.51
--------------------------	-----	-----------------

DELIBERATION N°2020_014 : BUDGET CAISSE DES ECOLES - AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par SIMONNET Emmanuel

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AFFECTER ET DE REPORTER** les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

Report de fonctionnement	002	13 214.91
--------------------------	-----	------------------

DELIBERATION N°2020_015 : APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOIS ET DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction de la commune de Vauvenargues comme indiqué dans la délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, y compris les arrêtés de concession de logement en découlant.

Pour affichage du 10/03/2020 au 10/05/2020

Transmission au contrôle de légalité le 10/03/2020

Coralie BARTE
Directeur Général des Services